

224

I- 2004-041-0358-01

Dépot: M. François Bausch
pl 5353

Luxembourg, le 7 décembre 2004

6

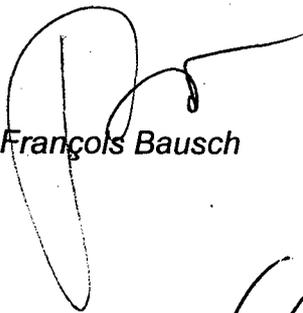
Motion

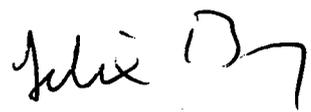
La Chambre des Députés

- considérant les déclarations du rapporteur du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005, proposant notamment:
 - de réviser à la baisse l'imposition frappant les bénéficiaires de sociétés et de la situer en dessous des 20 pour cent, impôt de solidarité inclus;
 - de proposer l'abolition de l'impôt sur la fortune des personnes physiques rendant ainsi le Luxembourg d'autant plus attractif pour les propriétaires de fortunes importantes;
- considérant que ces mesures constituent une perte de recettes non négligeable pour les finances publiques;
- considérant que ces décisions vont ternir l'image du Luxembourg en alimentant ainsi le reproche du « paradis fiscal »
- considérant dans ce contexte les déclarations de Monsieur le Ministre du Budget;

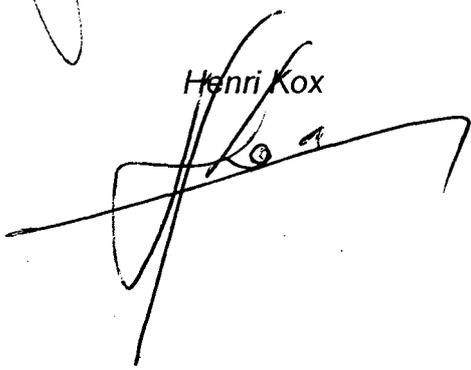
Invite le Gouvernement

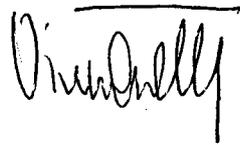
à ne pas suivre les recommandations du rapporteur du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 en matière de réformes de l'IRC et de l'impôt sur la fortune.


François Bausch


Felix Braz


Camille Gira


Henri Kox


Viviane Loschetter